



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du lundi 30 octobre 2017 à 20 heures 30

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNE, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Sandrine NOIRET, Jeannine CHARRIER, Marie-Laure FERBER,

Absents excusés : Jean-Luc LIEUBRAY, Nadia GARRIGUE, Philippe ENTE

Procurations : Michel GARNERO à Michel LEMASSON, Jean-Charles DAGES à Odile COURONNÉ, Virginie JARDEL à Sandrine NOIRET

Secrétaire de séance : Sandrine NOIRET

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017

Approuvé à l'unanimité.

2- Subventions 2017 aux associations

Association	2017
Meli mel'arts	1000
ANC AFN (anciens combattants)	120
Prévention routière	80
ANCGVM (anciens combattants)	30
Comité des fêtes Carlux	1100
Club de canoë	200
APAJH PN	150
GROUPEMENT EMPLOYEURS AGRICOLES (Prats de Carlux)	100
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	100
TOTAL en €	2880

3-Décision modificative budget principal – n°3/2017

Chapitre Article désignation	Dépenses €	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
011- c/6064 fournitures adm.	1 000,00	
65- c/6574 subv. aux associations		1 000,00
012- c/6478 autres charges sociales diverses		14 500,00
012- c/6411 personnel titulaire	11 500,00	
022- c/022 dépenses imprévues	13 000,00	
65- c/657358 contrib. autres group.(SVS solde)		10 000,00
011 - c/61551 matériel roulant	1 500,00	
67 – c/6713 charges exceptionnelles – secours		1 500,00
TOTAL	27 000,00	27 000,00

-Personnel : action sociale pour le personnel, remboursement frais vêtements travail de l'agent technique

Versement capital décès aux ayants-droit d'un agent titulaire du régime spécial CNRACL

En pareil cas, la commune se substitue au régime général de la sécurité sociale pour les agents affiliés au régime spécial.

Le capital décès de 14 493.36 €uros sera versé aux ayants-droits (épouse et enfant mineur).

Le remboursement a été sollicité auprès de la CNP dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par la collectivité pour l'assurance du personnel.

-charges exceptionnelles - secours

Le maire propose au conseil municipal de verser 1500 € (mille cinq cent euros) à la veuve de l'agent de maîtrise décédé le 18 octobre dernier au titre d'une aide dans le cadre d'un secours et ce pour l'achat d'une case au columbarium où sont déposées les cendres.

-Radiation des effectifs agent de maîtrise

Suite au décès de l'agent de maîtrise un arrêté de radiation des effectifs a été pris.

